



PAR COURRIEL

Le 27 février 2024

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Programme Lexius

N/Réf. : BSM-2024-003495

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 30 janvier 2024 laquelle se lit comme suit:

[...] je désire obtenir les documents suivants concernant le programme Lexius:

- L'avancement de l'implantation des 3 objectifs suivant :
 - Instaurer des pratiques innovantes
 - Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies
 - Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants
- L'avancement et le coût des projets suivants :
 - Dépôt des actes de procédures et des demandes
 - Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge
 - Notification et transmission des documents par le greffe
 - Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle
 - Gestion de l'audience numérique
 - Services financiers et exécution des jugements
 - Services transversaux
 - Assises technologiques et applicatives
- Les communications internes du ministère concernant le déploiement du programme Lexius
- Les rapports internes sur la mise en application des projets amorcés [...]

(Transcription intégrale)

... 2

Nous donnons partiellement suite à votre demande. Veuillez noter que pour votre demande sur « l'avancement de l'implantation des 3 objectifs suivant », notre repérage s'est effectué uniquement sur le deuxième sous-point « Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies » puisque vous précisez vouloir obtenir des documents concernant le programme Lexius. Cela dit, vous trouverez des précisions sur l'implantation de ces objectifs dans l'étude de crédit qui est insérée dans la présente décision.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant à votre demande. Vous remarquerez que les sections ne répondant pas à votre demande ont été enlevées dans les différents documents (autres sujets).

Sachez que des documents provenant de la Direction de l'audit interne et des enquêtes ont été repérés. Ceux-ci sont protégés en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'accès car ils pourraient notamment révéler un programme ou un plan d'activité de vérification. De plus, ces documents sont substantiellement constitués d'analyses, d'avis et de recommandations protégés en vertu des articles 14, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

Ensuite, les brouillons inachevés et les ébauches ne sont pas visés par la Loi sur l'accès (article 9) et n'ont pas été considérés lors du traitement de votre demande.

Enfin, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, sachez que le suivi au niveau de l'avancement et des coûts de certains projets de Lexius sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

- [Projets- Tableau de bord des projets de l'administration publique \(gouv.qc.ca\)](http://projets-tableau-de-bord-projets-de-l-administration-publique.gouv.qc.ca)

Vous trouverez ci-joint copie des articles sur lesquels se fonde notre décision.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Émilie Guiraud, avocate
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
p. j. 3

chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

[...]

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

[...]

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

[...]

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

[...]

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

[...]

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

[...]

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

[...]

41. Le vérificateur général ou une personne exerçant une fonction de vérification dans un organisme public ou pour le compte de cet organisme peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une opération de vérification;
- 2° de révéler un programme ou un plan d'activité de vérification;
- 3° de révéler une source confidentielle d'information relative à une vérification; ou
- 4° de porter sérieusement atteinte au pouvoir d'appréciation accordé au vérificateur général par les articles 38, 39, 40, 42, 43, 43.1 et 45 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

1982, c. 30, a. 41; 1985, c. 38, a. 82; 2006, c. 3, a. 18.

[...].

**AVIS DE RECOURS
RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires et employés du ministère de la Justice

EXPÉDITRICE : Marjorie Forgues, sous-ministre associée

DATE : Le 29 avril 2022

OBJET : Programme Lexius – Première livraison de la phase 2

C'est avec enthousiasme que je vous annonce la livraison 2.1 du Programme Lexius.

Cette première livraison permettra aux citoyens de déposer des demandes relatives à la suspension d'un permis de conduire et à la saisie d'un véhicule grâce à des demandes interactives en ligne :

- Demande pour permis restreint (SJ-604)
- Demande pour mainlevée de la saisie (SJ-797)
- Demande pour obtenir la levée de la suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un (SJ-1043)

Cette étape contribuera à bonifier notre offre de services en ligne en offrant aux citoyens ou à leur représentant un moyen convivial et accessible de déposer une demande, et ce, sans devoir se déplacer au comptoir d'un palais de justice ou d'un point de service. Elle permettra également de bonifier le soutien et l'accompagnement offerts aux citoyens ou à leur représentant, notamment par le Centre de communication à la clientèle (CCC), pour obtenir la date à laquelle la demande sera présentée au tribunal.

Personnel visé par la première livraison de la phase 2 : personnel des services judiciaires (personnel du greffe et des services financiers) et personnel de soutien du CCC;

Partenaires concernés : citoyens, SAAQ, Barreau du Québec;

Date de livraison prévue : mi-juin 2022.

À l'instar de la phase 1, un accompagnement en gestion du changement, ainsi que des communications et des formations sont prévus pour les gestionnaires et les membres du personnel concernés. Des formations sont d'ailleurs prévues au cours des prochaines semaines. Aussi, des procédés opérationnels destinés aux membres du personnel seront aussi rendus disponibles.

Je désire également vous informer que la livraison subséquente du Programme Lexius est prévue pour l'automne 2022.

Pour de plus amples informations sur la vision à terme du Programme Lexius, nous vous invitons à voir ou revoir la vidéo promotionnelle disponible sur notre site intranet à l'adresse suivante : [Transformation de la justice – Intranet – ministère de la Justice du Québec](#)

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des personnes qui contribuent à la réalisation du Programme.

DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires du SMSJRT

EXPÉDITEUR : **M^e Gaétan Rancourt**, direction générale de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation (DGQSSAT)

DATE : **3 juin 2022**

OBJET : **Lexius** - Livraison du 13 juin 2022 - Phase 2 volet Formulaires

Chers collègues,

Après avoir expérimenté et complété à la fin mars, une première phase de déploiement en matière pénale, nous sommes aujourd'hui fiers de vous annoncer que le 13 juin prochain sera déployée la première livraison de la phase 2 du programme Lexius, soit le volet Formulaires.

Comme vous le savez, ce volet vise à permettre aux citoyens d'accéder à des formulaires interactifs en ligne pour les demandes suivantes :

- Demande de permis restreint (SJ-604);
- Demande de mainlevée de la saisie (SJ-797);
- Demande pour obtenir la levée de suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un (SJ-1043)

La page d'accueil du Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) sera modifiée pour inclure une nouvelle section « **Services judiciaires numériques (SJN)** » et mettre de l'avant ces trois nouveaux formulaires interactifs.

Plusieurs rencontres ont été tenues notamment avec la magistrature, la communauté réseau Lexius, le comité de liaison arrimage partenaires (CLAP), le CLPP et nous vous rassurons que tous les commentaires reçus jusqu'à présent sont concluants et positifs.

Comme toujours la participation et l'étroite collaboration des gestionnaires du réseau demeurent les éléments clés du succès de notre Transformation. Dans cet esprit, plusieurs éléments ont été mis en place afin de vous soutenir dans votre rôle de porteur du changement.

Formation et accompagnement :

En pièce jointe, vous trouverez la boîte Bento Phase 2 - Volet Formulaires, spécialement conçu pour vous aider à préparer le changement auprès de vos équipes. Encore une fois, toutes les informations pertinentes au déploiement y sont consignées. Des outils clés en main spécifiques pour vous aider dans vos communications avec vos employés sont également fournis.

Une capsule d'autoformation et des séances de questions-réponses seront disponibles pour le personnel du greffe **à partir du 6 juin** sur la page du [Centre de formation du SMSJRT](#). Le temps de visionnement à prévoir est d'environ 30 minutes. Un nouveau procédé opérationnel reflétant mieux la réalité des opérations PO127 sera également déposé sur l'Infogreffe **dès le 8 juin**.

Sachez aussi que de la formation spécifique pour le personnel du Service du centre administratif et judiciaire (SCAJ) est prévue afin d'être en mesure d'offrir un service à la clientèle adapté à ces changements.

Cette livraison rendra visible pour la toute première fois, Lexius aux citoyens. Il s'agit de changements simples, mais convaincants quant à l'avenir de notre service à la clientèle, plus innovant et mieux adapté aux besoins.

Merci d'être à nos côtés dans cette nouvelle livraison et dans celles à venir,

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jennifer K. Lajoie'.

La directrice de la phase 2 – Volet Formulaire

Jennifer K. Lajoie, notaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Rancourt'.

Le directeur général,

Gaétan Rancourt, avocat

p.j. Boîte Bento – Phase 2 Volet Formulaires, outils de communication (Gabarit PPT Phase 2-Formulaire et Modèle COM pour employés)

DESTINATAIRES : **M^e Katherine Morissette**
Directrice générale aux services judiciaires de la
Capitale-Nationale et des régions

M. Patrice Thomas
Directeur général du Bureau des infractions et amendes par
intérim

M^e Christian G. Sirois
Directeur général aux services judiciaires de la Métropole par
intérim et directeur général des registres et de la certification

DATE : Le 9 septembre 2022

OBJET : **Lexius : livraison du 1^{er} novembre 2022**

Nous sommes heureux de vous acheminer une première communication en lien avec la prochaine livraison dans le cadre du programme Lexius.

La livraison du 1^{er} novembre en quelques mots :

Dès le 1^{er} novembre 2022, l'ensemble du réseau des services de Justice du Québec bénéficiera pour la première fois d'un **dossier judiciaire numérique** entièrement **créé et traité dans Lexius**.

Il sera également possible pour les avocats, notaires et huissiers de **déposer et de payer une procédure non-contentieuse de juridiction 14** directement en ligne grâce aux **Services judiciaires numériques Lexius!**

Principaux changements pour vos équipes à partir de cette date:

- Traitement dans Lexius des nouvelles demandes de procédures non-contentieuses de juridiction 14.
- Gestion des procédures dans le nouveau dossier judiciaire numérique, accessible, pour le moment, uniquement par la magistrature et le personnel du greffe.
- Numérisation des pièces et documents provenant d'un dépôt fait en dehors de Lexius pour traitement dans le dossier judiciaire numérique.

Personnel impliqué : personnel du greffe, greffiers spéciaux, greffiers audienciers, magistrature et adjointes à la magistrature.

Lors de la rencontre du 30 septembre, le contenu de cette livraison Lexius ainsi que l'ensemble des activités de formation et de gestion du changement mises en place pour vous accompagner dans ce nouveau déploiement vous seront présentées.

Nous vous rappelons que nous demeurons disponibles pour répondre à toute question en lien avec Lexius d'ici la rencontre.

Vous remerciant à l'avance pour votre habituelle collaboration, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Gaétan Rancourt

Rencontre de la sous-ministre associée

Présentation Lexius

Vendredi, 30 septembre 2022

LEXIUS: Livraison 2 – Volet PNC

Novembre 2022

- Nouvelle plate-forme Lexius qui permettra le dépôt et le traitement numérique des nouvelles demandes de procédures non-contentieuses
 - Dépôts des demandes et documents en ligne
 - Paiement en ligne instantané
 - Suivi et mise à jour en temps réel
 - Premier dossier judiciaire numérique bout-en-bout

LEXIUS: Livraison 3

À venir

- Projet-pilote pour la confection des calendriers de la Cour du Québec
- Dossier judiciaire numérique pour la Cour d'Appel

Services judiciaires numériques

LEXIUS
En savoir plus →

Procédure non contentieuse

Effectuer un paiement

Nouveau dossier judiciaire

Déposer auprès de la Cour supérieure un acte de procédure ou un document comme une demande introductive d'instance, un avis de la demande devant notaire ou une demande provisoire.

[Choisir une demande →](#)

Dossier judiciaire existant

Déposer auprès de la Cour supérieure un acte de procédure, une preuve ou un document dans un dossier judiciaire existant.

[Déposer dans un dossier →](#)



Programme LEXIUS – Bilan et suivi des derniers travaux

- Nouvelle planification pour les travaux d'architecture (plan 12 mois)
 - Échéancier ambitieux, par matière
 - Matière pénale
 - Matière familiale
 - Matière criminelle
 - Matière civile
 - Jeunesse et adoption
 - Services financiers
 - Services transversaux

= Stratégie d'exécution pour l'ensemble des livraisons à venir d'ici 2025

= Révision de la stratégie de collaboration avec les parties prenantes du programme



Le fichier original comprend 26 pages. Les pages qui ne répondent pas à votre demande ont été enlevées.

DESTINATAIRES :

Katherine Morissette, direction générale des services de justice de la Capitale-Nationale et des régions

Philippe Laurin, direction générale des services de justice de la Métropole

Patrice Thomas, direction générale du bureau des infractions et amendes

Christian G. Sirois, direction générale des registres et de la certification

DATE : **Mercredi 12 octobre 2022**

OBJET : **Prochaine livraison Lexius et projet de loi 18**

Bonjour,

Lors du dernier COMEX élargi, le 30 septembre dernier, nous vous avons présenté le contenu de la prochaine livraison automnale du programme Lexius. J'ai le plaisir de vous confirmer aujourd'hui que les nouveaux services judiciaires numériques Lexius pour les procédures non contentieuses seront déployés et mis en ligne partout à travers la province **le 28 novembre** prochain.

Dans les prochaines semaines, vos équipes devront donc se préparer à la fois, à l'entrée en vigueur du projet de loi 18 au 1^{er} novembre et au déploiement de la livraison 2 de Lexius.

Dès la semaine prochaine, pour assurer la continuité de vos opérations entre le 1^{er} et le 28 novembre, une communication rassemblant toutes les informations importantes et spécifiques à l'arrivée du PL18 vous sera acheminée. Il sera important pour vous de faire circuler ces informations dans vos greffes concernés.

Comme prévu, pour préparer vos équipes à la livraison 2 de Lexius, le formulaire de demande d'accès ainsi que la boîte bento Lexius rassemblant les informations importantes concernant notamment la formation des employés, vous seront envoyés au plus tard le 28 octobre 2022.

Si vous avez des questions concernant le contenu de ce communiqué, n'hésitez pas à écrire directement par courriel à l'adresse suivante: catherine.rioux@justice.gouv.qc.ca.

Vous remerciant à l'avance pour votre habituelle collaboration, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Gaétan Rancourt

DESTINATAIRES : M^e Katherine Morissette

Directrice générale aux services judiciaires de la
Capitale-Nationale et des régions

M^e Philippe Laurin

Directeur général des services de justice de la Métropole

DATE : Le 2 novembre 2022

OBJET : Livraison Lexius le 28 novembre 2022 et boîte Bento

Chers collègues,

Tel qu'annoncé lors de la précédente communication du 12 octobre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir la **boîte Bento** ainsi que le **fichier d'inscription** vous permettant de préparer vos équipes au déploiement des nouveaux services judiciaires numériques Lexius du **28 novembre** prochain.

Rappelons que ce lancement marque une avancée pour notre grand projet de transformation de la Justice avec l'arrivée du premier dossier judiciaire numérique complet.

Ce sera également une première pour les avocats, notaires et huissiers qui devront désormais déposer leurs procédures non contentieuses de juridiction 14 exclusivement par le biais de la plateforme en ligne Lexius.

Cette livraison met en place les fondations pour les livraisons à venir. Elle va permettre au personnel du greffe de se familiariser graduellement avec les nouvelles fonctionnalités de Lexius avant une utilisation plus large sur les autres matières.

Quel est l'impact pour vos équipes dans les greffes?

Le personnel du greffe devra traiter toute nouvelle demande de procédure non contentieuse reçue à partir du 28 novembre dans le dossier judiciaire numérique Lexius, et ce, quel que soit le mode de dépôt utilisé. Ceci impliquera une gestion concomitante des dossiers papier déjà ouverts et des dossiers numériques, ainsi qu'une numérisation pour une période transitoire.

Nous sommes conscients que ces changements impliquent une période d'adaptation et d'ajustements dans l'organisation du travail. Afin de vous soutenir dans cette transition, nous avons mis en place plusieurs ressources indiquées dans la boîte Bento.

Des capsules de formation en ligne vous seront offertes dès le 14 novembre, ainsi que des séances de questions & réponses en classe-virtuelle à partir du 28 novembre.

Aussi, pour vous soutenir durant l'implantation, vous serez conviés à une séance virtuelle en petits groupes de gestionnaires à la mi-décembre. Cette rencontre optionnelle a pour but de répondre à vos éventuelles questions, de vous permettre de partager vos enjeux et solutions opérationnelles avec d'autres gestionnaires, les conseillers en gestion du changement et représentant Lexius.

Dans un premier temps, nous vous invitons à :

1. Prendre connaissance de la **boîte Bento** qui réunit toutes les informations dont vous avez besoin, autant sur l'accompagnement au changement, que sur la formation et le soutien offert;
2. Remplir le **formulaire** ci-joint en identifiant les personnes ayant besoin d'avoir les accès à Lexius et d'être inscrites aux formations. Nous recommandons que les chefs d'équipe et coordonnateurs soient également inscrits aux formations;
3. Envoyer le formulaire complété **avant le 9 novembre** à l'adresse suivante : catherine.rioux@justice.gouv.qc.ca.

Soutien :

- Pour toute question relative à Lexius : pilotage.lexius@justice.gouv.qc.ca
- Pour des questions sur le contenu de la formation et les formations disponibles : le centre de formation formation-dgsjr@justice.gouv.qc.ca. Des séances de questions & réponses pour les employés seront également offertes à partir du 28 novembre.
- Pour des conseils en gestion du changement auprès de vos équipes, contactez Marie-Laure Gonnin : marie-laure.gonnin.ressext@justice.gouv.qc.ca.
- Nouveaux procédés opérationnels disponibles sur l'Infogreffe à partir du 28 novembre.

Je vous remercie pour les efforts déployés pour mobiliser et préparer vos équipes, car c'est ensemble que nous ferons de cette implantation un succès.

Vous remerciant à l'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Gaétan Rancourt

DESTINATAIRES : À tous les employés des services de justice

DATE : 2 mars 2023

OBJET : Déploiement - Livraison 2 Lexius

Nous sommes heureux de vous annoncer que les nouveaux services judiciaires numériques Lexius pour les procédures non contentieuses seront officiellement déployés le **24 avril prochain!** Cette mise en ligne rendra obligatoire l'utilisation de notre nouvelle plateforme numérique pour tous les avocats, notaires et huissiers de justice de la province.

Dans les prochains jours, des présentations sur les impacts et changements amenés par cette livraison seront effectuées auprès des gestionnaires et chefs d'équipe des services de justice concernés. Combinés aux outils d'accompagnement habituels (boîte Bento Lexius et communications ciblées), nous sommes sûrs que ces rencontres permettront de bien compléter la stratégie de formation qui sera déployée au début du mois d'avril pour l'ensemble des employés impactés par cette livraison du premier dossier judiciaire numérique et par le processus numérique de bout en bout.

La stratégie de gestion du changement auprès des partenaires de proximité soit le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec, la Chambre des huissiers de justice du Québec, l'Association des huissiers de justice du Québec, le Curateur public et Revenu Québec est également en œuvre afin que tous soient prêts pour ce grand déploiement.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les employés qui se rendent disponibles pour participer à nos travaux par l'entremise de la communauté réseau Lexius et de ses sous-groupes de travail. Votre contribution est précieuse pour l'ensemble des équipes.

La sous-ministre associée au Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation,



Mylène Martel

la sous-ministre associée au Sous-ministériat des services de justice et des registres,



M^e Marjorie Forgues

COMMUNIQUÉ

DESTINATAIRES : Représentants syndicaux SPGQ et SFPQ

DATE : Le 16 mars 2023

OBJET : Déploiement Lexius Livraison 2 – Procédures non contentieuses

Nous désirons vous annoncer que les nouveaux services judiciaires numériques Lexius pour les procédures non contentieuses initialement prévus le 28 novembre 2022 seront officiellement déployés le **24 avril prochain**.

Rappelons que cette livraison rendra **obligatoire le dépôt en ligne de procédures non contentieuses de juridiction 14** pour les avocats, notaires et huissiers. Le personnel des greffes civils de la Cour supérieure pourra ainsi traiter les demandes non contentieuses dans le premier dossier judiciaire numérique Lexius.

Ainsi le **personnel visé** par ce livrable est le personnel des services judiciaires (greffier, greffier spécial, greffier audencier et services financiers), le personnel de soutien (CCC), la magistrature et les adjointes à la magistrature.

Tel que présenté lors des rencontres de novembre 2022, des communications, de la formation et des outils seront disponibles bientôt pour le personnel touché, et ce, afin de l'accompagner et les soutenir tout au long de cette transition.

Des formations seront offertes dès début avril pour l'ensemble des employés touchés, ainsi que des aides à la tâche et documents opérationnels. Pendant la phase de déploiement, des séances d'accompagnement ainsi qu'une ligne directe pour du soutien opérationnel seront également disponibles.

Jumelées à l'accompagnement des gestionnaires de proximité outillés en conséquence, ces mesures permettront au personnel de s'approprier graduellement les nouvelles façons de faire et de se sentir encadré durant ce déploiement.

Nous vous rappelons que nous demeurons disponibles pour répondre à toute question en lien avec Lexius.

Vous remerciant à l'avance pour votre habituelle collaboration, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le directeur général du programme Lexius
et directeur général de la qualité des services,
des solutions d'affaires et de la transformation,



Gaétan Rancourt

La directrice générale des ressources
humaines,

Karine Larochelle

Manchette Lexius

Diffusion 24 avril

Accompagnée de la vidéo de Gaétan Rancourt

LEXIUS : Nouveaux services judiciaires numériques pour les procédures non contentieuses – Intranet – Ministère de la Justice du Québec

LEXIUS : Nouveaux services judiciaires numériques pour les procédures non contentieuses

Publié le 24 avril 2023

ACTUALITÉS, EN MANCHETTE, GRANDS DOSSIERS, SMSOT

L'équipe du programme Lexius est fière d'annoncer le déploiement officiel des nouveaux services judiciaires numériques Lexius pour les demandes en procédures non contentieuses.

En vertu du Règlement établissant un projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice, cette nouvelle plateforme est désormais l'unique moyen utilisé par les avocates, avocats, notaires, huissières et huissiers de justice du Québec pour le dépôt, le paiement en ligne ainsi que pour le traitement numérique des nouvelles demandes de juridiction 14. À titre indicatif, cette juridiction inclut notamment :

- L'obtention du jugement déclaratif de décès;
- La vérification des testaments;
- La tutelle à la personne mineure ou à la personne majeure;
- L'émancipation de la personne mineure;
- Le mandat de protection de la personne majeure ainsi que la représentation temporaire de la personne majeure inapte.

À la suite de la mise en ligne de cette nouvelle plateforme de dépôt, le processus judiciaire pour ce type de demandes est désormais entièrement numérique et inclut le traitement par la greffière ou le greffier spécial ainsi que la tenue de l'audience. Il s'agit ainsi de la première dématérialisation complète du dossier judiciaire.

Plusieurs activités de gestion du changement sont d'ailleurs en œuvre, depuis quelques semaines, auprès des services de justice et des partenaires. Ces activités visent notamment à ce que tous puissent s'approprier le nouveau système et ses nouvelles pratiques, le tout de façon harmonieuse.

Les citoyennes et citoyens non représenté(e)s peuvent, quant à eux, continuer à déposer leurs procédures en personne au palais de justice, par la poste ou par l'intermédiaire du Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ).

Enfin, cette étape constitue une avancée importante dans la transformation numérique des services judiciaires et un pas de plus vers l'amélioration de l'accès aux services de justice.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'implantation de cette livraison.

DESTINATAIRES : À tous les employés du Ministère

DATE : Le 24 avril 2023

OBJET : **Lexius : Nouveaux services judiciaires numériques pour les procédures non contentieuses**

C'est avec beaucoup de fierté que je souhaite souligner la livraison des services judiciaires numériques Lexius de ce jour, ce qui constitue une véritable première pour le système de la justice du Québec.

En effet, grâce à l'arrivée du tout premier dossier judiciaire numérique pour les procédures non contentieuses, nous concrétisons un élément du plan pour moderniser les services de justice et en faciliter son accès.

J'en profite pour saluer le professionnalisme, le dynamisme et le travail de tout le personnel impliqué dans cette livraison, ainsi que les partenaires du système de justice qui y ont étroitement collaboré.

Les équipes ont déjà amorcé les travaux pour la prochaine étape du programme sur les matières pénale et criminelle, la gestion des assignations ainsi que les services communs. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes, des collaborateurs et des gestionnaires impliqués, je suis pleinement confiant dans la capacité du programme à atteindre ses prochains objectifs.

Je terminerai en renouvelant ma reconnaissance à tous pour votre implication et votre contribution au quotidien qui nous permettent de mener cette transformation de la Justice avec succès.



Yan Paquette
Sous-ministre de la Justice
et sous-procureur général

COMMUNIQUÉ

DESTINATAIRES : Aux membres du personnel du SMSOT et du SMSJR

DATE : Le 24 avril 2023

OBJET : **Lexius : Nouveaux services judiciaires numériques pour les procédures non contentieuses**

Comme vous le savez, les nouveaux services judiciaires numériques Lexius en matière non contentieuse ont été déployés avec succès ce 24 avril. Cette livraison ayant une portée à l'échelle provinciale est une étape importante vers la modernisation des services de justice offerts par le Ministère au bénéfice des citoyens, des partenaires et du personnel.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette livraison. Leur expertise et leur dévouement ont permis d'en faire une réussite. Rappelons que plus de 250 personnes ont travaillé sur cette livraison qui a permis l'arrimage de plus de 31 systèmes informatiques avec Lexius.

Nous remercions également l'ensemble du personnel des greffes concernés par ces changements, soit plus de 300 personnes, ainsi que tout le personnel du Centre de communication avec la clientèle, qui agira désormais comme premier répondant pour nos partenaires externes. Nous sommes conscientes que les changements, bien qu'ils s'inscrivent dans un objectif d'optimisation des façons de faire vers le numérique, amèneront une révision de plusieurs procédés opérationnels. À cet effet, des capsules d'autoformation, des séances d'accompagnement et des outils ont été mis en place afin d'offrir un soutien tout au long de cette importante transition.

Poursuivons dans cette voie dans laquelle le talent et la collaboration de tous sont garants de notre réussite. Comme le soulignait Henry Ford : « Si tout le monde avance ensemble, le succès viendra de lui-même. »



Mylène Martel

Sous-ministre associée des
services à l'organisation et
de la transformation



Marjorie Forgues

Sous-ministre associée des
services de justice et des
registres

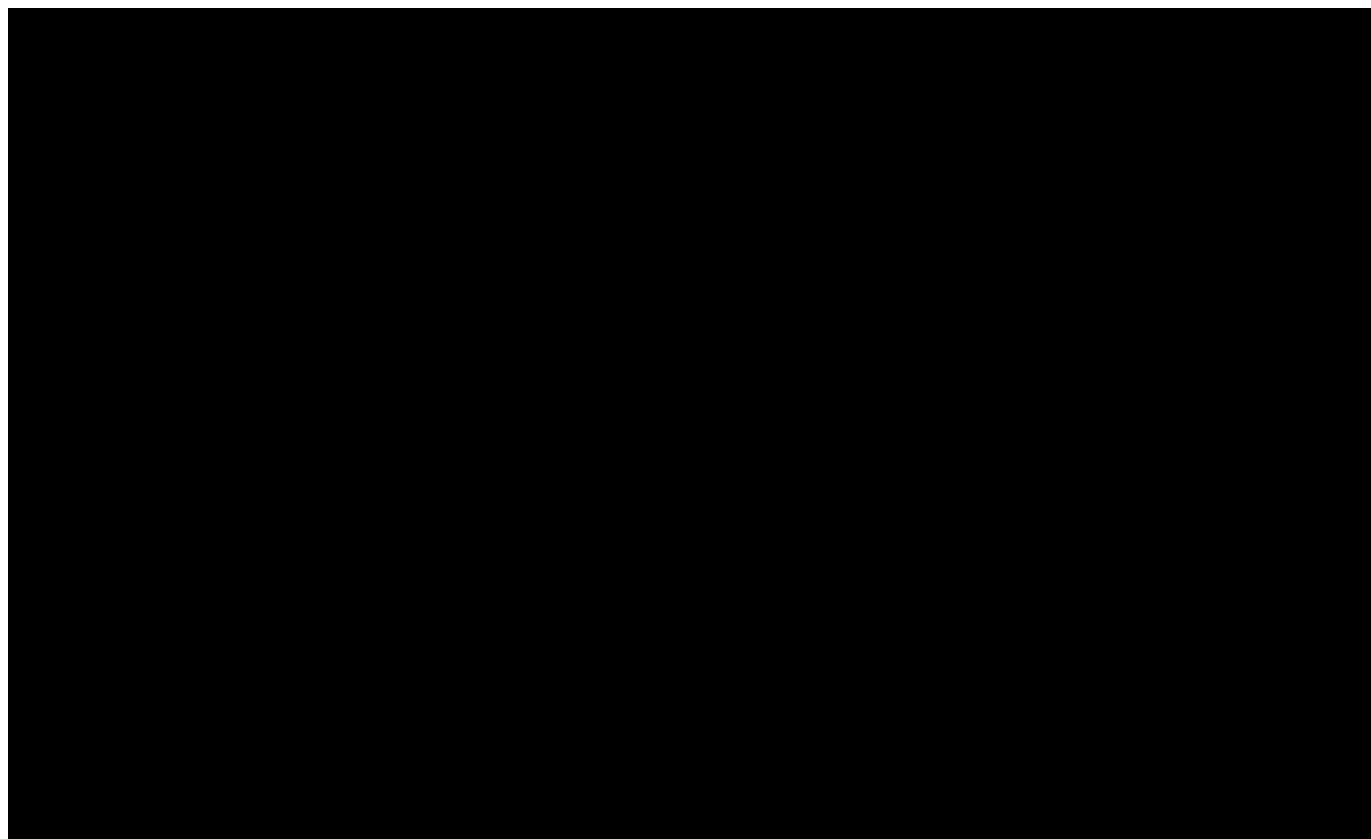
DESTINATAIRES : Tous les employés du ministère de la Justice

DATE : Le 7 mars 2023

OBJET : Communication du Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation
Semaine du 6 mars 2023

Le Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation désire vous informer des points d'information ci-dessous.

RESSOURCES HUMAINES





Nous sommes heureux de vous annoncer que les nouveaux services judiciaires numériques Lexius pour les procédures non contentieuses seront officiellement déployés le 24 avril prochain! Cette mise en ligne rendra ainsi applicable, à cette même date, le Règlement établissant un projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice, rendant obligatoire l'utilisation de notre nouvelle plateforme numérique pour tous les avocats, notaires et huissiers de justice de la province.

Au cours des prochains jours, des présentations sur les impacts et changements amenés par cette livraison seront effectuées auprès des gestionnaires et chefs d'équipe des services de justice concernés. Combinés aux outils d'accompagnement habituels (boîte Bento Lexius et communications ciblées), nous sommes confiants que ces rencontres permettront de bien compléter la stratégie de formation qui sera déployée au début du mois d'avril.

Également, la stratégie de gestion du changement auprès des partenaires de proximité, soit le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec, la Chambre des huissiers de justice du Québec, l'Association des huissiers de justice du Québec, le Curateur public et Revenu-Québec a également repris son cours afin que tous soient fin prêts pour le déploiement.

Enfin, je tiens personnellement à encourager et à remercier l'ensemble des ressources participant aux travaux en lien avec la phase des essais actuellement en cours. Ces travaux sont cruciaux pour s'assurer d'une livraison harmonieuse et sécuritaire.

Le directeur général de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Rancourt', is positioned above the name.

Gaétan Rancourt

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Les sous-ministres associées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mylène Martel', is positioned above the name.

Mylène Martel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Kathy Plante', is positioned above the name.

Kathy Plante

DESTINATAIRES : Tous les employés du ministère de la Justice

DATE : Le 25 avril 2023

OBJET : Communication du Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation
Semaine du 24 avril 2023

Le Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation désire vous informer des points d'information ci-dessous.

The Lexius logo is displayed in a large, bold, blue font. It is set against a horizontal banner with a blue gradient and a subtle pattern of white lines that resemble a network or a stylized map. The banner extends across the width of the page.

Notre virage numérique a officiellement débuté!

Nous voici enfin arrivés au tout début d'une nouvelle ère avec le déploiement du premier dossier judiciaire numérique québécois! La mise en ligne des nouveaux services judiciaires Lexius et du premier processus judiciaire entièrement numérique de bout en bout ouvre désormais la voie à notre grande transformation de la justice. Des efforts colossaux ont dû être déployés par l'ensemble des équipes afin d'offrir des services et des solutions numériques sécuritaires et conviviaux pour les utilisateurs.

Je peux affirmer aujourd'hui que cette première mission est réussie. Bien que nous ayons encore beaucoup de défis à relever pour répondre à tous nos engagements, je suis fier et satisfait de ce que vous avez réussi à accomplir ensemble.

Les prochaines semaines seront consacrées à suivre de près les premières expérimentations, tant auprès de nos partenaires qu'auprès des employés des services de justice. Le processus d'audience supporté par le dossier judiciaire numérique sera également travaillé, et ce, en étroite collaboration avec la magistrature. D'un point de vue informatique, des pistes d'améliorations sont déjà planifiées afin de maximiser l'expérience et l'utilisation de nos services numériques.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces travaux au moment opportun.

Pour toute question portant sur les nouveaux services judiciaires numériques Lexius ou pour en savoir davantage sur notre programme, je vous invite à écrire à la nouvelle boîte courriel : changements.dgqssat@justice.gouv.qc.ca.

Le directeur général de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Rancourt'.

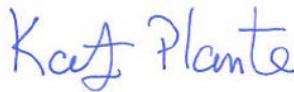
Gaétan Rancourt

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Les sous-ministres associées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mylène Martel'.

Mylène Martel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Kathy Plante'.

Kathy Plante

DESTINATAIRES : Tous les employés du ministère de la Justice

DATE : Le 26 juillet 2023

OBJET : Communication du Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation
Semaine du 24 juillet 2023

Le Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation désire vous informer des points d'information ci-dessous.

The Lexius logo is displayed in a large, bold, blue font. It is set against a background of a blue gradient with a subtle pattern of white, curved, intersecting lines that create a sense of depth and movement.

Comme annoncé dans le communiqué du mois de mars dernier, les projets autoportants Lexius sont des projets de modernisation technologique créateurs de valeur pour l'ensemble des matières et des Cours, qui permettent notamment d'accélérer la vitesse de croisière de la transformation de la justice et du programme Lexius.

Nous vous annonçons ainsi que le projet autoportant Lexius « Mise en place des rappels textos », élargissant l'offre de services aux citoyens, a été déployé le 14 juillet dernier.

Il est ainsi maintenant possible pour les préposés du Centre de communication avec la clientèle (CCC) ainsi que pour l'ensemble des palais de justice et points de services du Québec d'offrir, suivant le consentement du citoyen, ce nouveau service de rappel dans le cadre des situations suivantes :

- Dépôts volontaires;
- Mariages et unions civils;
- Petites créances :
 - Offert dans les palais pour rédiger ou compléter une demande aux petites créances;
 - Offert par le CCC pour l'entretien téléphonique de révision de demande aux petites créances.

Il s'agit donc d'une solution intégrée au système actuel de prise de rendez-vous qui se voit efficace et rapide et qui nécessite un minimum de manipulation, autant de la part du citoyen que du préposé qui confirme le rendez-vous.

Au moment de la prise de rendez-vous

- ✓ Le préposé aux renseignements ou le personnel du greffe en matière civile demande au citoyen s'il veut recevoir une notification par texto quelques jours avant son rendez-vous téléphonique ou au palais de justice pour le service demandé.
- ✓ Si le citoyen accepte, une case à cocher est remplie dans le système pour la prise de rendez-vous pour indiquer que le citoyen consent à recevoir la notification.
- ✓ Le numéro de cellulaire du citoyen sur lequel envoyer le rappel doit être entré au système.

Un aide-mémoire a été créé afin de préparer les préposés à ces changements. Vous le trouverez d'ailleurs ci-dessus.

Comme ce projet tire à sa fin, nous tenons à remercier les équipes ayant contribué à sa réussite, ainsi qu'à nos partenaires sans lesquels ce déploiement n'aurait pas été possible.

Enfin, pour toute question concernant les projets Lexius ou pour en savoir davantage sur notre programme, nous vous invitons à écrire à la boîte courriel suivante : changements.dgqssat@justice.gouv.qc.ca.

Le directeur du programme Lexius et directeur général de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Rancourt', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gaétan Rancourt

Obligations de la DGGCI

Il y a quelques semaines s'est terminé un nouveau cycle de reddition de comptes gouvernementale en ressources informationnelles. Comme à chaque semestre, le Ministère a dû répondre aux obligations liées à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles* (LGGRI), en son nom et également pour les organismes du portefeuille « Justice » sous la responsabilité de la Dirigeante de l'information du MJQ.

La réalisation de ces exercices nécessite les efforts et la coordination de nombreux acteurs au sein de notre ministère. Sous la responsabilité de la Direction générale de la gouvernance et de la coordination des investissements (DGGCI) tout particulièrement, les livrables suivants ont été produits :

- Le plan de transformation numérique 2023-2027;
- Le baromètre numériQc (lequel évalue notre atteinte des cibles de la stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023);
- La programmation (PIDRI) et le bilan en ressources informationnelles.

Afin de partager l'information fournie dans ces livrables, quelques publications au présent communiqué sont prévues au cours de l'automne prochain. Nous vous invitons ainsi à rester à l'affût.

Enfin, nous tenons à remercier et féliciter toutes les équipes impliquées directement dans chacune de ces livraisons. Votre précieuse collaboration nous a permis de réaliser le tout dans les délais prescrits.

La directrice générale de la gouvernance et de la coordination des investissements,



Valérie Roy-Perreault

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Les sous-ministres associés,



Mylène Martel



Nicolas Charlebois (par intérim)

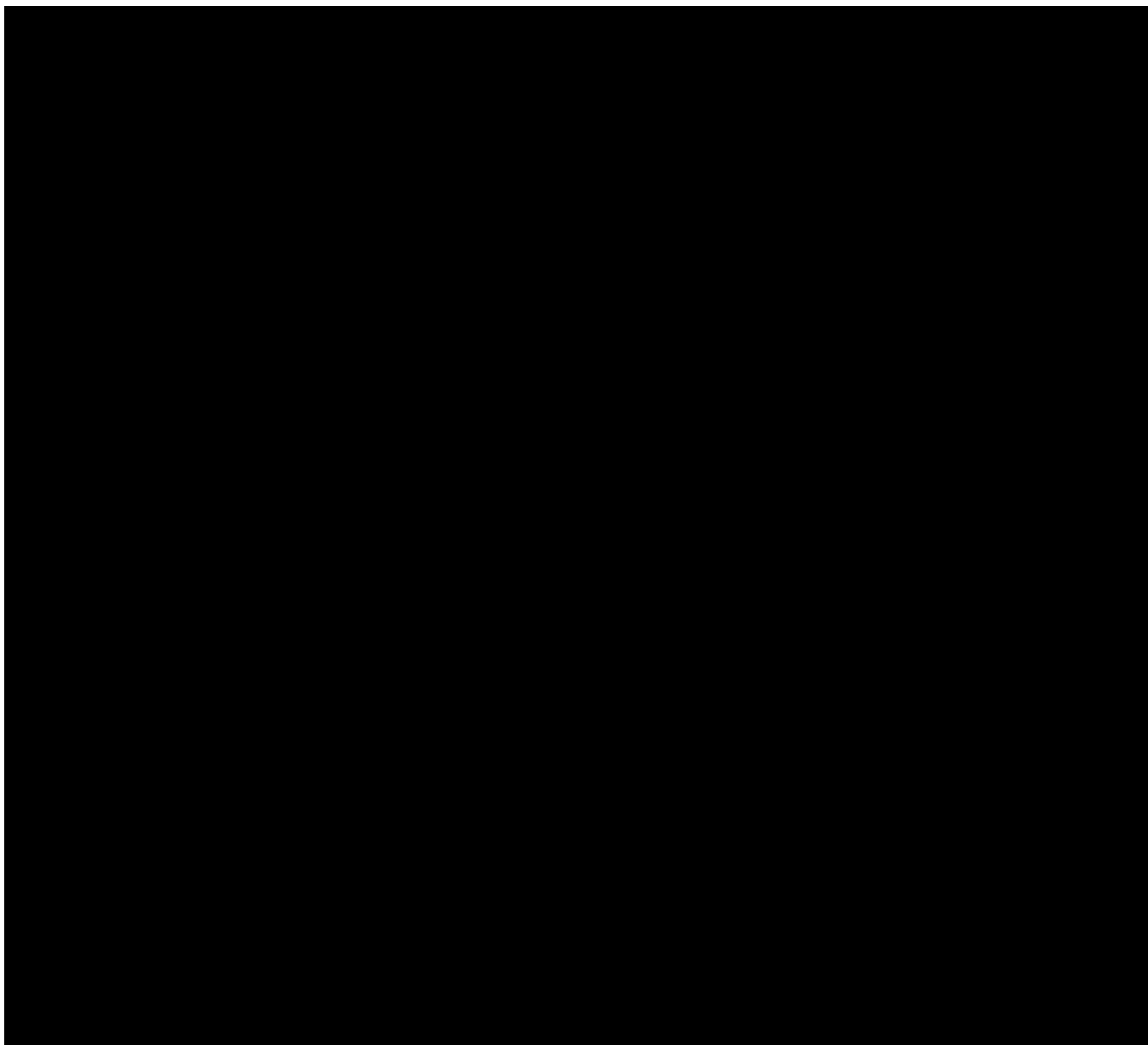
DESTINATAIRES : Tous les employés du ministère de la Justice

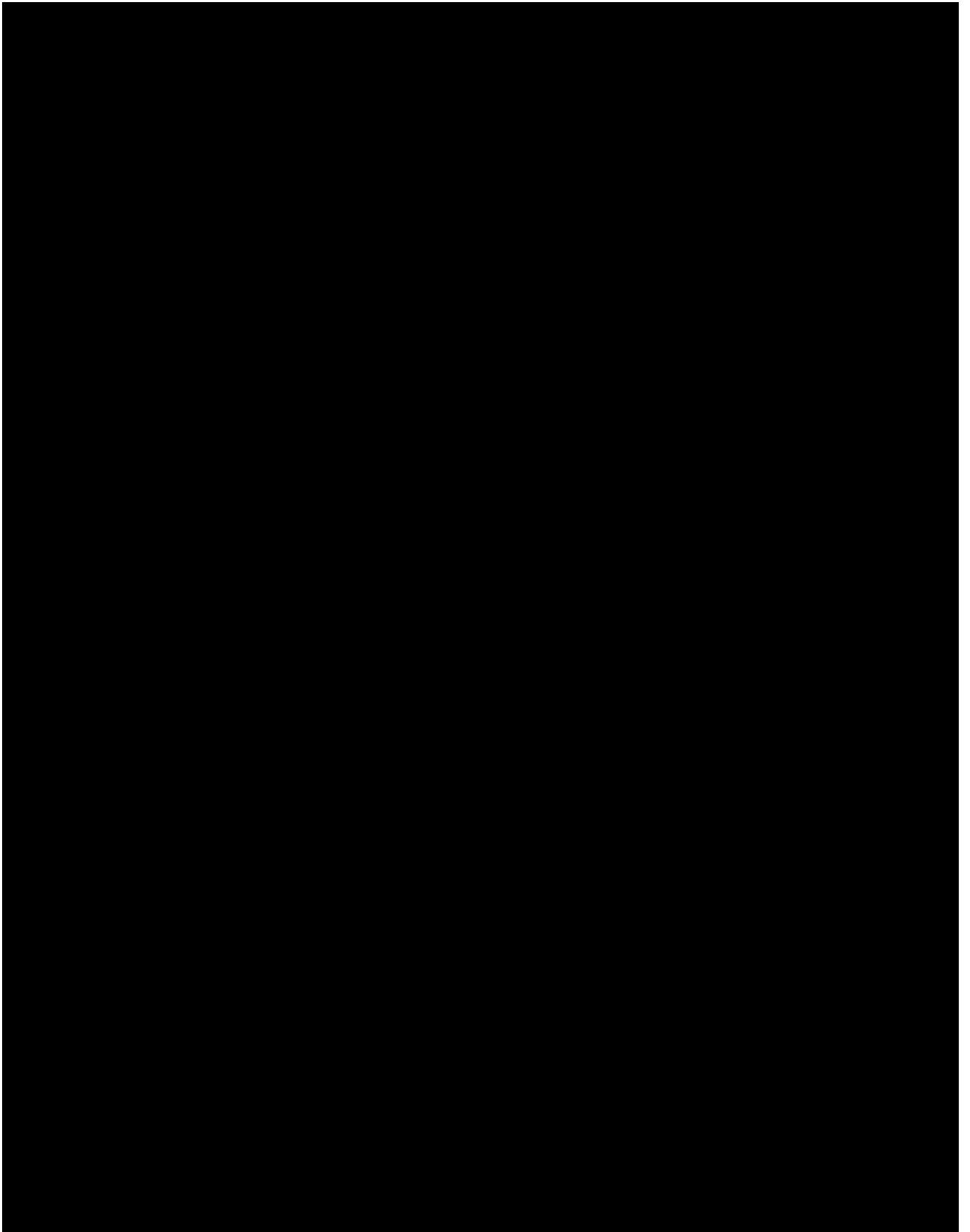
DATE : Le 12 octobre 2023

OBJET : Communication du Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation
Semaine du 9 octobre 2023

Le Sous-ministériat des services à l'organisation et de la transformation désire vous informer des points d'information ci-dessous.

RESSOURCES HUMAINES







Projet visant à rendre disponible le dossier judiciaire numérique à l'audience pour le juge

Un projet phare du programme Lexius pour l'année 2023-2024 est celui visant à rendre disponible le dossier judiciaire numérique à l'audience pour le juge. Plusieurs équipes sont présentement mobilisées pour sa réalisation et les bénéfices attendus par son déploiement seront majeurs pour l'évolution des services judiciaires numériques Lexius actuels.

Le projet visant à rendre disponible le dossier judiciaire numérique à l'audience pour le juge inclut dans sa portée la configuration et le développement d'une solution technologique qui permettra, à terme, de :

- Pérenniser les acquis produits et assurer l'amélioration des services judiciaires numériques en procédures non contentieuses (comme exprimé par les utilisateurs suivant le sondage « post implantation »).
- Placer les assises nécessaires pour répondre aux besoins des matières criminelle, pénale, civil et jeunesse.
- Intégrer de nouvelles juridictions.

Ce projet donnera aussi lieu à une expérience utilisateur externe renouvelée grâce à la création du Portail Lexius qui permettra, entre autres, aux représentants des parties de consulter à distance leur dossier judiciaire numérique. De plus, celui-ci mènera à la mise en place d'un espace pour le greffier plus performant, ce qui facilitera les flux de travail entre les divers intervenants. Un espace réservé et sécurisé pour le travail du juge sera également disponible afin de regrouper ses outils de soutien dans la réalisation de ses fonctions dans un seul espace de travail, notamment ses dossiers numériques, ses requêtes/activités et ses annotations.

Finalement, dans le but de faciliter la gestion du changement des utilisateurs, l'accès à un environnement de formation pour la clientèle sera développé. Il sera donc possible de tester les différentes options par l'entremise de cette toute nouvelle plateforme d'essais.

Enfin, si vous avez des questions particulières concernant le programme Lexius, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse suivante : changements.dggssat@justice.gouv.qc.ca.

Le directeur général de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Rancourt'.

Gaétan Rancourt

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Les sous-ministres associées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mylène Martel'.

Mylène Martel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Kathy Plante'.

Kathy Plante



MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE

Chères contributrices Lexius,
Chers contributeurs Lexius,

L'année 2023 touche à sa fin et c'est l'heure de vous adresser mes sincères remerciements pour vos travaux et votre implication dans la réalisation du programme Lexius. C'est pour moi une immense fierté et un privilège de pouvoir compter sur une équipe telle que vous qui se distingue par son professionnalisme et son dévouement.

Pour la période des Fêtes qui est à nos portes, je vous souhaite des moments de réjouissances, de paix et de repos. Profitez pleinement de ce congé plus que mérité et savourez chaque instant qui s'offre à vous.

D'ici là, je vous exprime à nouveau toute ma reconnaissance et j'ai déjà hâte de vous revoir en janvier prochain.

Mylène Martel



MESSAGE DU DIRECTEUR DU PROGRAMME LEXIUS

Chères collaboratrices, chers collaborateurs et membres du programme Lexius,

En cette période de fin d'année, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mon admiration pour tous vos efforts inlassables au courant de l'année 2023. La somme de votre dévouement, votre expertise et votre passion ont été les piliers de notre succès collectif. Les défis relevés étaient nombreux, mais votre résilience et votre engagement ont été exemplaires.

L'année à venir nous réserve également son lot de défis passionnants. Je suis impatient de poursuivre cette collaboration et déterminé à poursuivre l'atteinte de nouveaux sommets ensemble. Votre contribution est inestimable et je suis convaincu que nous accomplirons des réalisations encore plus remarquables dans les mois à venir.

Merci encore pour votre travail et votre engagement envers l'objectif commun. À tous ceux qui profiteront des prochaines semaines pour prendre quelques jours de congé, j'espère que cette petite pause vous permettra de faire le plein d'énergie et recharger vos batteries, car de nouvelles aventures nous attendent!

Au plaisir de vous revoir en 2024

Gaétan Rancourt



ACTIVITÉS RÉALISÉES

Plus de 6700 dossiers numériques ouverts en juridiction 14 via Lexius!

Au 10 décembre 2023, ce sont plus de 6 700 dossiers qui ont été ouverts via Lexius. Pour le système de justice, il s'agit d'une première historique puisque nous avons pu démontrer qu'il était maintenant possible de passer d'un dossier physique à un dossier entièrement disponible de façon numérique. Le **Service du pilotage Lexius** demeure, à ce jour, un intervenant majeur autant pour la clientèle partenaire que pour la clientèle des services de justice, ce qui nous permet d'assurer un service à la clientèle de première qualité. Dernièrement, en collaboration avec LexEnt, certaines fonctionnalités ont été ajustées afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle utilisatrice :

- Possibilité de lier et de délier des documents à une procédure
- Ajout aux Services judiciaires numériques Lexius et au portail greffier d'une question portant sur la personnalité juridique de la partie concernée en vue de déterminer les frais judiciaires applicables selon le tarif civil.

Ces nouvelles fonctionnalités ont été présentées au réseau des services de justice le 16 novembre dernier, dans le cadre de la rencontre mensuelle sur les changements prévus en décembre et l'accueil fut très positif.

Contribution remarquable de LexEnt!

Depuis la mise en production d'avril jusqu'au 30 novembre 2023, l'équipe de continuité Lexius (LexEnt), composée d'une vingtaine de conseillers/conseillères actifs, a déjà pris en charge et corrigé plus de **1 000** anomalies. Des efforts gigantesques ont été déployés afin de réaliser des ajustements ou des corrections des données inscrites dans Lexius, à l'aide de traitements développés par l'équipe. Nous voulons remercier l'équipe de continuité LexEnt pour ses efforts assidus dans la réalisation de ces travaux qui ont pour but de garantir la pérennité et l'intégrité des informations inscrites et de fournir une expérience riche aux clientèles de Lexius.

Présentation des processus d'affaires cibles aux principaux partenaires en matière criminelle et pénale

Fières de tout le travail accompli en termes d'architecture depuis la dernière année, les équipes sont désormais prêtes à échanger et à partager avec les partenaires sur le résultat final des travaux en matière criminelle et pénale. Depuis la publication de l'appel d'offres en octobre, le ministère de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Barreau du Québec, Revenu-Québec et les associations des avocats de la défense du Québec ont levé la main pour obtenir des présentations de processus avec les équipes. Celles-ci sont prévues à la mi-décembre et en janvier.

Poursuite des ateliers d'architecture d'affaires en matière civile avec les Cours

La rédaction des processus d'affaires en matière civile va bon train et des ateliers ont débuté avec des représentants de la Cour supérieure et de la Cour du Québec afin de discuter de leurs besoins et de valider les processus cibles. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et jusqu'à maintenant, la participation et les échanges ont permis de belles avancées! Bravo!

Début officiel des travaux d'aménagement des salles d'audience numériques

Les travaux du projet d'aménagement des salles d'audience numériques débutent officiellement. Il est prévu de réaliser le projet sous 3 phases, soit la phase pilote, la phase de déploiement et la phase du Grand Nord. La première phase commence par la sélection ciblée de 11 salles d'audience à travers le Québec et le tout se déroulera à compter de l'hiver 2024. D'autres nouvelles suivront dans les prochains mois.

Un succès pour la phase pilote du projet des stations de numérisation dans les greffes!

L'automne a notamment été marqué par la phase pilote du projet des stations de numérisation dans les greffes de 3 palais de justice, soit à St-Jean-sur-Richelieu, Granby et Québec. La réponse des équipes à l'arrivée de ce nouvel outil a été plus que positive. Nous soulignons notamment l'économie de temps, la simplicité de la solution et la facilité d'utilisation. Nous débuterons dans les prochains mois le déploiement à l'échelle provinciale afin que tous les membres des greffes puissent vivre à leur tour cet apport tangible dans leur travail.

Transfert sécurisé de documents à travers la province bientôt prêt à passer à la phase d'exécution

Cet automne, l'équipe a achevé ce qu'on appelle « la phase de planification du projet » qui consiste notamment à bien circonscrire la portée du projet, définir et documenter ses besoins, effectuer une architecture préliminaire et en évaluer les coûts. Le tout s'est conclu par un livrable synthèse nommé « dossier justificatif technique » (DJT). Rappelons qu'il s'agit d'un projet autoportant ayant pour objectif de déployer une solution de transferts sécurisés de fichiers pour supporter les besoins d'échanges de documents confidentiels et volumineux avec l'externe.

Le projet tient compte des exigences de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, des ententes de transferts avec les partenaires ainsi que des mesures issues du plan de rehaussement de la cybersécurité du MCN.

Un succès pour le prototype en Gestion des assignations pour la Cour du Québec!

L'équipe du projet portant sur la gestion des assignations a livré un prototype à la Cour du Québec qui fut reçu avec enthousiasme par la magistrature. Les gains obtenus par ces travaux permettront très certainement de poursuivre le développement, notamment vers l'intégration des besoins de la Cour supérieure, très prochainement. Félicitations!

La dernière page a été enlevée car elle ne répond pas aux points énoncés dans la présente demande d'accès.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Renseignements particuliers de l'opposition officielle

Document préparé par la Direction générale des ressources financières,
contractuelles et immobilières
Avril 2023

Le déploiement des mesures du Plan pour moderniser le système de justice s'est poursuivi en 2022-2023. Ce plan prévoit trois axes :

1. Instaurer des pratiques innovantes : cet axe comprend notamment :

- Le déploiement du programme de mesures de rechange général visant la déjudiciarisation du traitement de certaines infractions. Depuis le 30 novembre 2020, le PMRG est disponible dans tous les districts judiciaires à la Cour du Québec. Le PMRG est maintenant implanté dans 12 cours municipales: Lévis, Montréal, Laval, Québec, Mascouche, Repentigny, Saint-Jérôme, Boisbriand, Deux-Montagnes, Châteauguay, Sainte-Adèle et Rosemère.

Un projet pilote a débuté au mois de juin 2022 avec le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, lequel offre maintenant les services du PMRG aux autochtones accusés d'infractions admissibles vivant en milieu urbain. Un 2^e projet pilote a également commencé à Joliette le 1^{er} novembre dernier. Des travaux d'implantation sont aussi en cours à Montréal.

- La mise en œuvre de la phase 1 de JuridiQC (anciennement le guichet unique d'information juridique multicanal) s'est terminée le 30 septembre 2020. La mise en œuvre de la phase 2 de JuridiQC s'est terminée le 31 mars 2022. La mise en œuvre de la phase 3 de JuridiQC a été approuvée par le Secrétariat du Conseil du trésor et est en cours.

Depuis le 23 mai 2022, l'arborescence de contenu et le bottin des ressources pour le thème portant sur les aînés en perte d'autonomie ont été déployés en ligne. Une campagne médiatique de cinq semaines s'en est suivie. Des pages de contenu ont été intégrées en continu sur le thème séparation et divorce ainsi que sur celui des aînés en perte d'autonomie.

L'outil d'aide au divorce conjoint a été mis en ligne ainsi que le module d'authentification à double facteur. Une console de support a été mise à la disposition du Centre de communication avec la clientèle du ministère de la Justice pour assurer le soutien auprès du citoyen.

Une version de la carte géolocalisée contenant les avocats a été déployée. Les Rendez-vous JuridiQC (webinaires en direct) se sont poursuivis. La phase découverte du prochain thème portant sur le logement, le développement d'un moteur de recherche intelligent et la production de la série 2 de *balado* sont en cours.

2. Mettre la Justice à l'heure des nouvelles technologies : cet axe comprend notamment :

Mise en œuvre du programme Lexius en vue de dématérialiser le dossier judiciaire et permettre la gestion de l'audience numérique.

Le programme Lexius du ministère de la Justice (MJQ) vise à transformer l'administration des services de justice, notamment par la mise en place d'un portail offrant différents services en ligne aux parties impliquées dans un dossier judiciaire, par la gestion du dossier judiciaire de façon numérique et par la gestion d'une audience numérique. Le programme porte sur les processus supportant tous les domaines de droit de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Québec.

À l'automne 2021, la première livraison du programme Lexius a été effectuée et son déploiement progressif s'est échelonné jusqu'au printemps 2022. Cette première livraison ciblait la matière pénale et a entraîné deux changements principaux pour les citoyens, soit :

- des modifications au Greffe numérique judiciaire du Québec, dont la possibilité pour le citoyen de déposer numériquement un changement de plaidoyer;
- la réception, par un moyen technologique, des données, des constats d'infractions et d'autres documents afférents, pour les constats en provenance du Directeur des

Question **106** Suite

poursuites criminelles et pénales en vue de les conserver au dossier judiciaire numérique.

La seconde livraison du programme Lexius se découpe en deux phases. La phase 2.1 a permis de mettre en ligne trois services interactifs à la disposition de la population québécoise afin de déposer des demandes de permis de conduire restreint, de main levée de la saisie d'un véhicule ou l'obtention de la levée de suspension d'un permis de conduire.

La phase 2.2, dont le déploiement s'effectuera le 24 avril 2023, modernisera l'ensemble des processus d'affaires liés au dépôt des procédures non contentieuses. En effet, cette livraison marque l'arrivée dans les greffes civils des palais de justice du Québec du tout premier dossier judiciaire numérique. La nouvelle plate-forme permettra aux notaires, avocates, avocats, huissières et huissiers de justice de déposer leur demande et de payer les frais en ligne instantanément.

Afin de favoriser l'utilisation du numérique et de simplifier le processus de traitement pour le greffe, le *Règlement établissant un projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice*, rendra obligatoire l'utilisation des services judiciaires numériques Lexius pour les avocates, avocats, notaires, huissières et huissiers de justice de la province qui souhaitent déposer des demandes de procédures non contentieuses. De telles demandes concernent l'obtention du jugement déclaratif de décès, la vérification des testaments, la tutelle au mineur ou au majeur, l'émancipation du mineur et le mandat de protection du majeur ainsi que la représentation temporaire du majeur inapte.

Parallèlement, les travaux d'architecture se poursuivent au sein des équipes du programme Lexius. Ces travaux concernent les matières criminelle et pénale, la gestion des assignations et les services d'affaires communs à toutes les matières. Ces travaux permettent de documenter les processus d'affaires cibles et les solutions technologiques qui soutiendront ces processus optimisés et modernisés. Les travaux se font en étroite collaboration avec les principaux utilisateurs concernés, notamment des membres de la magistrature, des représentants des partenaires et des collaborateurs du réseau des services judiciaires. Ces travaux sont d'une importance capitale pour assurer l'adéquation entre les besoins identifiés et les solutions qui seront développées pour y répondre.

Des réalisations concrètes qui ont permis d'améliorer l'offre de service du MJQ

Plusieurs initiatives porteuses de valeur ont été concrétisées depuis 2020 afin de bonifier l'offre de service du MJQ, toujours dans l'optique de moderniser et d'optimiser les façons de faire. Ces réalisations sont le fruit de la collaboration directe ou indirecte de tous les acteurs du système de justice, sans qui elles n'auraient pu être menées à terme.

Grefe numérique de la Cour d'appel

Livré en avril 2020, ce projet, réalisé avec la Cour d'appel du Québec, a permis de mettre en place une solution électronique et dématérialisée pour le dépôt en ligne des déclarations d'appel et des documents qui l'accompagnent. La solution permet aussi aux greffiers de consulter et de traiter une demande et les documents numériques afférents.

Grefe numérique judiciaire du Québec

Le 15 juin 2020, le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) a été mis en place. Il prévoit le dépôt et le paiement en ligne des actes de procédure déposés à la Cour supérieure du Québec et à la Cour du Québec, permettant une plus grande accessibilité à la justice tout en limitant les déplacements. Depuis le 15 novembre 2021 il est possible, en plus du dépôt d'actes de procédure et des documents qui les accompagnent, de déposer des preuves de notification ou de signification et des changements de plaidoyer en matière pénale.

Question **106** Suite

Les audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles

Depuis le mois de mai 2020, la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure du Québec et la Cour du Québec tiennent des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles. Depuis le 19 octobre 2020, tous les palais de justice de la province utilisent la plateforme TEAMS pour la tenue d'audiences par moyen technologique. Il s'agit d'une solution sécuritaire qui permet d'assurer la confidentialité des débats, notamment dans le cadre d'audience à huis clos.

Les jugements numériques

Depuis mai 2020, les juges qui le désirent peuvent signer numériquement les jugements et procès-verbaux grâce à l'ICPG (infrastructure à clés publiques gouvernementale) gérée par la Direction générale des registres et de la certification du MJQ. Il est également possible, lorsque requis, de transmettre les jugements aux parties de façon entièrement électronique.

À cela s'ajoutent les projets de modernisation réalisés, pensons notamment à :

- L'accès à distance pour les citoyens aux séances de parentalité;
- Le déploiement des comparutions les fins de semaine et les jours fériés incluant le paiement électronique du cautionnement;
- La transmission des constats d'infractions du Bureau des infractions et amendes vers un premier dossier judiciaire numérique.

Ces solutions sont d'ailleurs toujours utilisées à ce jour et représentent un gain pour le système de justice. Elles sont bénéfiques pour l'ensemble des matières et l'ensemble des Cours.

- Le programme de modernisation des infrastructures technologiques
 - Plusieurs projets d'infrastructures importants se sont terminés, soient :
 - La mise à jour de la suite de productivité de Microsoft vers la version Office 365;
 - Le rehaussement du logiciel de gestion de projet d'entreprise;
 - La relocalisation du Centre de traitement de l'information (CTI) de Montréal vers un CTI à Québec.
 - Le projet de Rehaussement des infrastructures technologiques des sites distants (Infrasites) suit son cours. Il a pour objectif principal de mettre à jour les composantes technologiques dans les sites distants du Ministère afin de réduire les risques de perte de services et d'atteinte à la sécurité de l'information, mais aussi de répondre aux besoins grandissants en matière d'audiences en salles virtuelles et de télétravail.

3. Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice: cet axe comprend notamment :

- Le programme de gestion électronique du dossier de poursuite (GESTE).

Ce programme regroupe plusieurs projets :

- les travaux liés au programme GESTE continuent de progresser. Le dossier d'affaires du troisième projet « Déploiement des solutions d'affaires - Volet criminel » a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor le 30 novembre 2021. L'objectif est de déployer les solutions développées dans les projets précédents et d'assurer la gestion du changement au sein des différents bureaux du DPCP. L'échéancier de ce projet est fixé au 30 novembre 2023;
- le projet « Décision et dossier de poursuite » s'est terminé le 10 juillet 2022. Ce projet visait l'ajout de fonctionnalités, la conception du dossier de cour numérique, la production des documents légaux et l'intégration d'une solution sécuritaire de divulgation numérique de la preuve;
- le projet « Réception et analyse des demandes d'intenter des procédures » s'est quant à lui terminé le 31 août 2020. Celui-ci a permis de mettre en place les infrastructures et le développement des versions de base des solutions d'affaires.

Question 106	Suite
--------------	-------

Rappelons que la transformation de la Justice n’est pas qu’un projet technologique. Elle est d’abord un changement de culture et des façons de faire. Ces changements seront appuyés par des projets technologiques.

Utilisation des budgets par axes – en M\$

	2022-2023*
Instaurer des pratiques innovantes	11,4
Mettre la justice à l’heure des nouvelles technologies	64,4
Communiquer efficacement l’information entre les principaux intervenants	9,7
Total	85,5

*Prévision en date du 31 janvier 2023, excluant le ministère de la Sécurité publique.



Présentation au COMEX élargi SMSJR

17 janvier 2024

Volet – Réalisation

Projet rendant disponible le dossier judiciaire numérique pour le juge à l'audience (permettant d'améliorer l'expérience utilisateurs dont les greffiers)

Échéancier: 1^{ère} livraison prévue à l'hiver / printemps 2024

Portée

- Configuration et développement d'une solution technologique qui permettra à terme de :
 - Pérenniser les acquis produits et assurer l'amélioration des services judiciaires numériques en procédures non contentieuses ;
 - Placer les assises nécessaires pour intégrer de nouvelles juridictions (tels que les actions collectives et la faillite) et répondre aux besoins des matières criminelle, pénale, civil et jeunesse;
- Bonifier l'expérience des déposants en rendant accessibles certaines informations:
 - Les avocats et notaires auront accès au dossier judiciaire
 - Les autres déposant auront accès à l'historique de leurs dépôts

Stations de numérisation

Aménagement des salles d'audiences numériques

Objectifs:

- Ajout d'équipements bureautiques et technologiques pour répondre pour offrir à la clientèle une audience numérique

Phases du projet:

1. Pilote – 11 salles sélectionnées (février à avril 2024) **EN COURS**
2. Déploiement (2024-2025) **à venir**
3. Cour itinérante – Nord du Québec **à venir**

Stations de numérisation

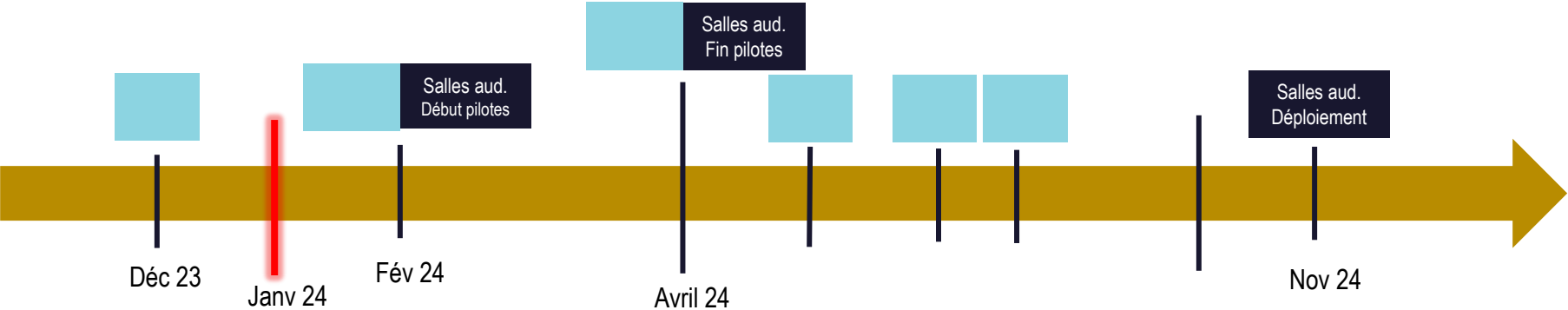
Aménagement des salles d'audiences

Salles identifiées pour pilotes:

Région	Palais de justice	Salle
Montréal	Montréal	6.05
Laval	Laval	1.05
Lanaudière	Joliette	1.20
Bas-St-Laurent, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine	Rimouski	SS.11
Capitale-Nationale	Québec	2.22
Outaouais	Gatineau	1
Monterégie-est	St-Hyacinthe	5
Monterégie-est	Salaberry-de-Valleyfield	1
Centre-du-Québec	Sherbrooke	1
Monterégie-ouest	Longueuil	1.30
Saguenay Lac-St-Jean	Chicoutimi	3.09

Étapes clés:

- 1. Acquisition des équipements (en cours)
- 2. Validation des disponibilités des salles et réservation de plages
- 3. Configuration et installation des équipements bureautiques et audio-visuel
- 4. Formation
- 5. Support



Modernisation de la gestion des accès aux audiences virtuelles

Les deux principaux livrables de ce projet sont en cours de réalisation.

	Renouvellement des liens permanents	Révision du processus affaires de convocation aux audiences
Quoi	Recréer l'ensemble des liens permanents utilisés pour les audiences virtuelles	Effectuer une révision en profondeur de l'ensemble des processus d'affaires qui touchent la gestion des accès aux audiences virtuelles et semi virtuelles, préconisant une approche LEAN
Pourquoi	Les réunions déjà créées ne suivent pas les mises à jour Microsoft et pourraient devenir obsolètes	Éliminer de façon pérenne les irritants identifiés depuis la mise en services des audiences virtuelles lié à la convocation des audiences et par le fait même rehausser l'expérience utilisateur
Comment	Déploiement progressif des outils et guides - Publication des nouveaux liens via SWAY - Deux guides de formation	Avec la collaboration de l'équipe de la Direction de l'amélioration continue et du soutien à la performance une démarche DMAIC d'optimisation de processus basée sur les principes LEAN sera réalisée
Quand	Projet pilote 26 février : Début des activités de communication 25 mars 2024 : Basculement vers les nouveaux liens Déploiement Fin avril 2024 : Annonce des dates du déploiement en fonction du résultat du pilote	Rencontre de démarrage Fin janvier 2024 Ateliers de travail Février 2024

Le fichier original comprend 23 pages. Les pages qui ne répondent pas à votre demande ont été enlevées. Aussi, nous n'avons laissé que les informations répondant à votre demande dans les pages 3 et 4 de cette présentation.